

Réunion du : 7 mai 2024 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 33

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modifications de rencontres.

Championnat U15 D2A - Match n°51644.1 Afgp 58 2 / E. St Pierre 1 du 8 mai 2024.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 22 mai à 17h.

Demande acceptée.

2 – FOOT A 8

2.1. Demande de modifications de rencontres.

Championnat U13 D2 - Match n°51799.2 FC Château Arleuf 1 / US La Charité 1 du 8 juin 2024.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 16h.

Demande acceptée.

2.2. Rencontre(s) repositionnée(s).

Championnat U13 D1 - Match n°51790.2 RC Nevers Challuy Sermoise 1 / Afgp 58 1 du 4 mai 2024.

La Commission **repositionne cette rencontre au 11 mai.**

3 – INFO CLUBS

Festi Pouss le Samedi 18 mai 2024 à Pougues les Eaux à partir de 09h00 : journée de sensibilisation et d'animation dédiée aux enfants U10 et U11, ouverte aux non-licencié(e)s.

Le Président,
Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.